

Lancement d'études dans le cadre de projets éoliens sur vos communes

Chasseneuil - La Pérouille - Tendu

Édito

En France, la transition énergétique est au cœur des débats. Le dérèglement climatique impose une décarbonation rapide. Pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, comme nous nous y sommes engagés, une électrification massive de nos usages (transport, industrie, etc.) est nécessaire. Mais pour que l'objectif soit tenu, **l'électricité doit être produite grâce à des technologies peu émettrices de gaz à effet de serre** : énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, hydroélectrique, etc.) et nucléaire.

De plus, l'environnement géopolitique européen et mondial (guerre en Ukraine et sanction contre la Russie, tensions au Moyen-Orient, etc.) nous exhorte à **réduire nos importations d'énergies fossile** (pétrole, gaz et charbon) et fissile (uranium) pour limiter notre dépendance énergétique.

La production d'énergie renouvelable (EnR) permet de répondre à ces deux problématiques.

C'est dans ce contexte, que le gouvernement et les parlementaires français oscillent entre accélération et prudence. Alors que le plan d'action pour les EnR lancé en 2023 avec la loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) devait permettre une simplification des procédures pour encourager l'essor de projets éoliens et photovoltaïques, les entraves au développement sont toujours plus nombreuses.

Résultat ? **La France est en retard sur ses objectifs et se doit d'accélérer dès maintenant pour lutter contre le changement climatique et garantir un avenir viable aux générations futures.**

Les dernières tentatives de blocage, avec l'introduction d'un amendement demandant un moratoire sur l'éolien et le photovoltaïque, approuvé par un hémicycle pratiquement vide (seulement 137 députés étaient présents sur les 577), s'est transformé en un plébiscite des EnR. En effet, 72% des députés votants ont préféré rejeter la loi de programmation sur l'énergie plutôt que d'accepter un moratoire injustifié et cette fois-ci en présence d'une large majorité d'élus (566 députés sur 577). Malheureusement, ce rejet de la loi retarde d'autant plus son vote et son application, alors que le plan de développement du nouveau nucléaire y était également amorcé.

Pour rattraper le retard pris, l'ensemble du territoire français devra donc être acteur de la transition énergétique et accueillir des moyens de production d'énergie renouvelable. **L'effort devra être partagé par tous, comme il convient dans un état démocratique.**

Concilier environnement et diversification du mix énergétique est ce qui anime chaque jour l'équipe SEIDER.

Didier BOUREAUD,
Directeur Général de 

Les porteurs de projet

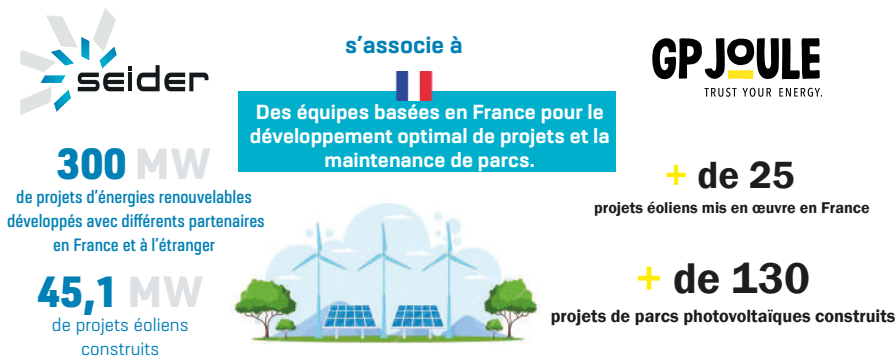
Le développement de projet est porté par Vents D'avenir Développement (VDD), fruit du partenariat entre les sociétés SEIDER et GP Joule.

SEIDER est une entreprise française, développant localement des projets d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque et micro-hydroélectrique.

Avec quatre bureaux répartis dans deux régions (Centre-Val de Loire et Normandie), les équipes de SEIDER sont implantées au coeur des territoires dans lesquels elles travaillent. Le bureau de l'Indre, qui travaille sur les projets dont il est question ici, est situé à Ceaulmont, proche d'Argenton-sur-Creuse.

L'équipe SEIDER est fière d'être votre interlocuteur local, au sein de VDD.

Fondée en 2009 en Allemagne, l'entreprise GP Joule est issue d'un siècle d'histoire au sein de fermes, passées de l'agriculture arable à l'élevage porcin en passant par le développement des énergies renouvelables. Les représentants du groupe ont hérité d'un lien fort à la terre, caractérisé par le respect et le sens des responsabilités envers l'environnement et l'humain, des valeurs communes à SEIDER. Les bureaux français de GP Joule sont situés à Strasbourg. Les équipes GP Joule France et Allemagne apportent leurs expertises dans l'étude du gisement de vent et pour le financement du projet.



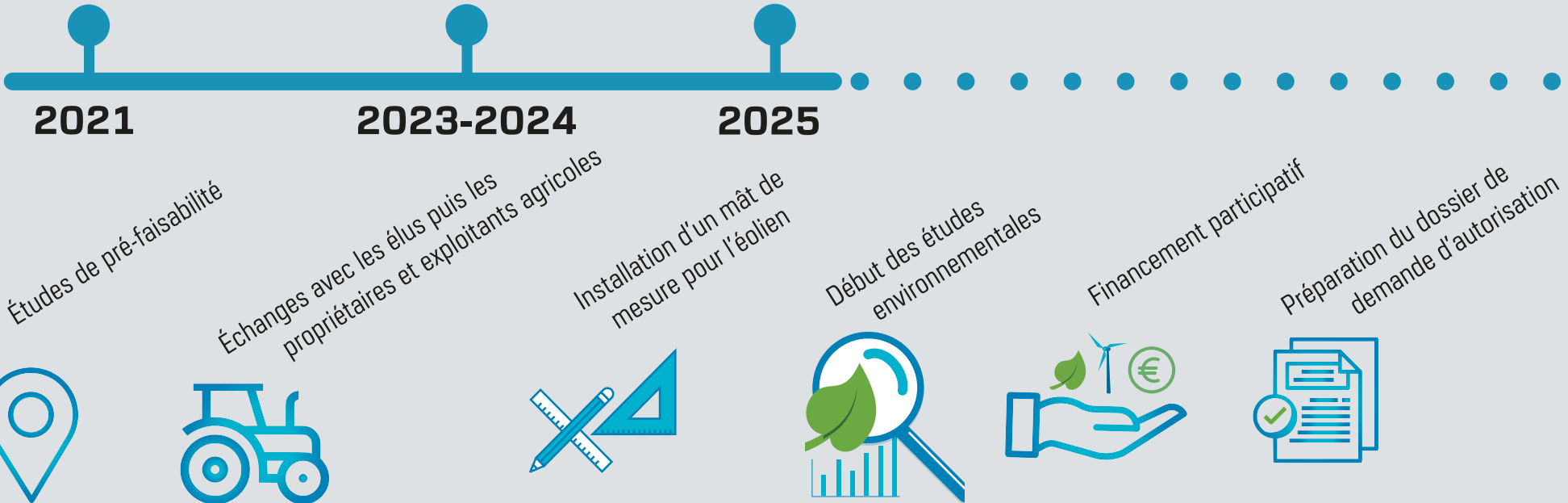
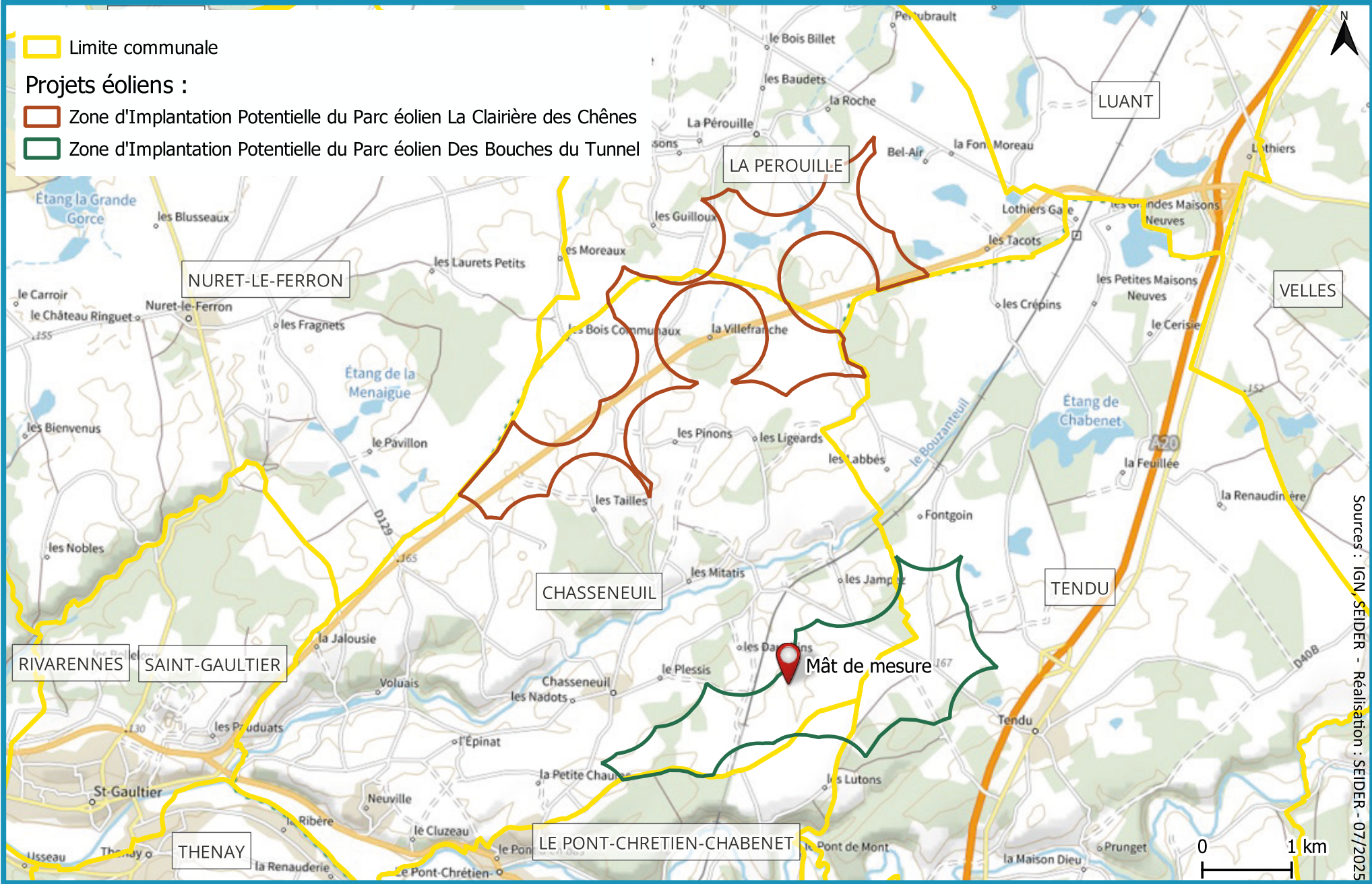
Présentation des projets

Deux zones propices à l’implantation d’éoliennes ont été identifiées : l’une **située au nord de la commune de Chasseneuil** et qui s’étend en partie sur **la commune de La Pérouille**, et l’autre plus **au sud qui se déploie sur les communes de Tendu et de Chasseneuil**.

Ces deux zones sont dessinées sur la carte ci-dessous. L’implantation d’éoliennes n’est possible que dans les espaces délimités par les contours marrons et verts.

La détermination de ces zones est expliquée dans l’article ci-contre.

Ces deux projets feront l’objet de **deux dépôts de dossier** de demande d’autorisation environnementale auprès des services de l’Etat et donc de deux études d’impact distinctes.



Définition d'une zone propice à l'implantation d'éoliennes

L'étude de préfaisabilité d'un projet éolien permet de déterminer si la zone est propice au développement de ce projet. Lorsqu'une zone appelée ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) est retenue par notre équipe et qu'il y a une adhésion suffisante des propriétaires terriens et des exploitants agricoles dans la ZIP, une étude d'impact est menée par des bureaux d'études indépendants permettant une analyse in-situ de tous ces enjeux.

La première étape d'un projet éolien consiste à identifier la ZIP, c'est-à-dire un secteur propice à l'installation d'éoliennes. Le Code de l'environnement impose une règle stricte : **aucune éolienne ne peut être implantée à moins de 500 mètres** d'une habitation ou d'une zone habitable.

Une fois la ZIP définie, une analyse fine du territoire est menée pour identifier les contraintes et les enjeux :

 **Contraintes aéronautiques** : des servitudes liées aux aviations civile et militaire bannissent la construction d'éoliennes dans certaines zones et imposent des hauteurs maximales dans d'autres.

 **Enjeux naturalistes** : la faune et son habitat, ainsi que la flore, doivent être préservés.

 **Enjeux patrimoniaux** : les monuments historiques et sites classés sont recensés.

 **Réseaux de communication** : les routes, voies ferrées, axes majeurs sont à prendre en considération.

 **Autres réseaux** : les contraintes liées aux faisceaux hertziens, lignes électriques, canalisations de gaz, d'eau potable, etc. doivent être examinées.

 **Contraintes complémentaires** : d'autres éléments sont à étudier comme les radars météorologiques, l'urbanisme et plus globalement le contexte local.

Cette étude de préfaisabilité permet de juger si la zone est viable pour développer un projet éolien. Si des conditions favorables sont réunies, une étude d'impact est alors confiée à des bureaux d'études indépendants pour une évaluation approfondie sur le terrain.

La communication autour des projets

Dans un esprit de transparence, des communications auprès des riverains des projets, et des élus locaux, seront faites régulièrement pour vous tenir informés de l'avancée des projets.

Plusieurs formats seront utilisés : des **bulletins d'information** distribués dans les boîtes aux lettres, des **permanences publiques** où vous pourrez échanger avec l'équipe de SEIDER, la mise en ligne de **sites internet** dédiés aux projets, etc.

Les communications à venir seront distinctes pour chaque projet afin que les singularités de chaque zone puissent être expliquées.

SEIDER et GP Joule ont également mandaté une agence de concertation tierce partie dénommée Demopolis Concertation. À travers **des entretiens et du porte-à-porte**, l'équipe de Demopolis Concertation a pu réaliser une étude des perceptions de l'éolien sur le territoire.

demopolis
concertation

Les noms des projets

Afin de bien identifier chaque projet, nous avons pour habitude de les nommer. Le nom d'un projet doit résonner localement.

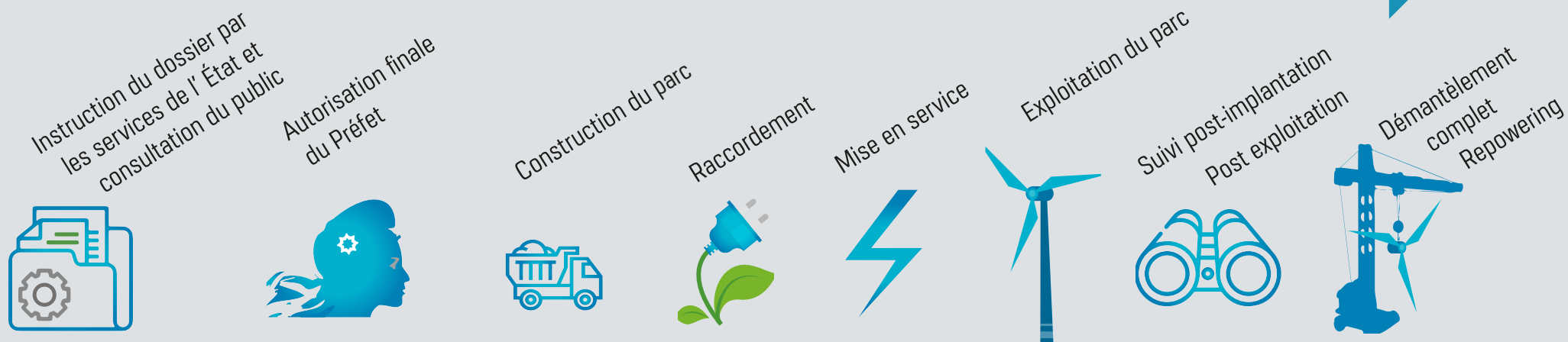
Le projet au nord de la commune est appelé «Parc éolien La Clairière des Chênes», en référence à l'étymologie de Chasseneuil.

Le second projet au sud est dénommé «Parc éolien des Bouches du Tunnel», puisqu'il est situé à proximité immédiate du tunnel de la voie ferrée et de ses bouches d'aération bien connues des locaux.

 **Parc Éolien**
LA CLAIRIÈRE DES CHÊNES

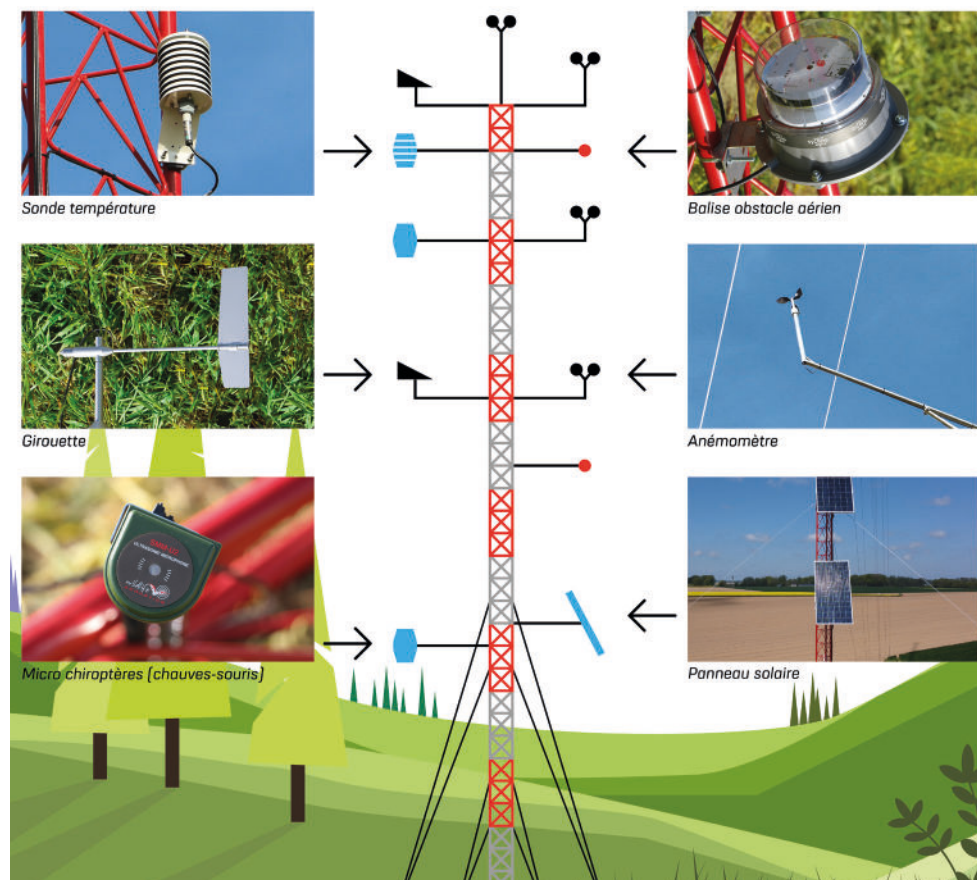
 **Parc Éolien**
DES BOUCHES DU TUNNEL

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET ÉOLIEN



Mât de mesure pour l'éolien

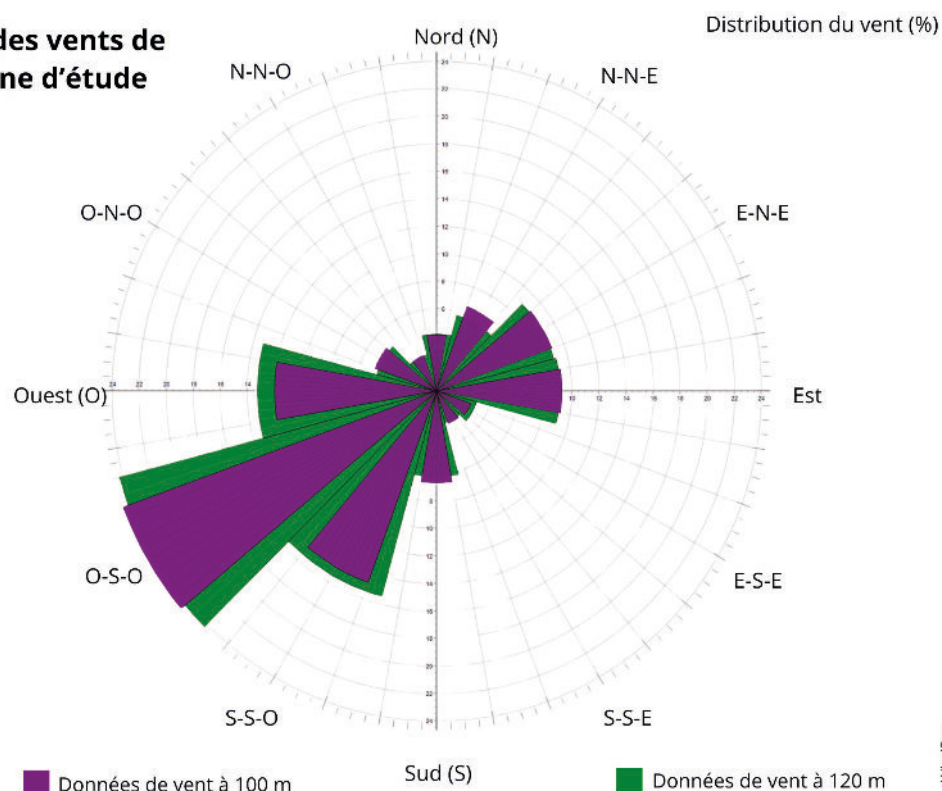
Un mât de mesure de 120 mètres de haut va être installé à Chasseneuil, au sud de la commune proche de la voie ferrée [voir cartographie sur la page 2], pour une durée comprise entre 1 et 3 ans afin d'étudier le gisement de vent dans la zone. Il sera équipé de plusieurs anémomètres, pour mesurer la vitesse du vent à différentes hauteurs, de girouettes, pour connaître la direction du vent ainsi que d'autres outils de mesure des conditions météorologiques (baromètre pour connaître la pression atmosphérique, pluviomètre pour mesurer les précipitations et thermomètre). Ces données seront ensuite analysées par des ingénieurs spécialisés dans l'étude du gisement de vent et nous permettront de choisir l'éolienne la plus adaptée au vent disponible dans la zone d'étude.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Des microphones à ultrasons pour écouter et étudier les chauves-souris seront également installés sur le mât de mesure. Les chiroptères (ou chauves-souris) ont, pour la plupart, recours à l'écholocation pour s'orienter dans l'espace. Ils émettent des ultrasons et écoutent l'écho produit pour identifier des obstacles ou des proies. Ces ultrasons ne sont pas audibles par les humains mais pourront être captés par les micros. Chaque chauve-souris émettant à une fréquence distincte, les naturalistes pourront identifier les espèces présentes sur le site. Le cycle biologique complet de la chauve-souris (soit 12 mois) sera étudié.

Rose des vents de la zone d'étude



Livre blanc

Vous souhaitez en savoir plus sur les parcs éoliens ? Téléchargez notre livre blanc sur notre site internet !



Fonctionnement d'une éolienne

Pour en connaître plus sur le fonctionnement d'une éolienne, nous vous invitons à visionner cette vidéo qui traite du sujet.



Nous contacter



SEIDER
Agence de Chateauroux
4 La Croix
36 200 Ceaulmont

Didier BOUREAUD, Directeur Général

02 19 24 20 58

chateauroux@seider-energies.com

www.seider-energies.com

